

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

29 mars 2000

Demande d'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et d'agrément à l'usage des collectivités pour un conditionnement de substitution

- Les laboratoires MONSANTO sollicitent l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et sur la liste d'agrément à l'usage des collectivités et divers services publics de la spécialité suivante :

SYNAREL 0,2 mg/dose, solution endonasale en flacon pulvérisateur 8 ml (60 doses) en flacon recouvert de PVC muni d'un embout nasal en polypropylène fixé au flacon par un clip en polypropylène

en remplacement de la forme :

SYNAREL 0,2 mg/dose, solution endonasale en flacon pulvérisateur 10 ml (60 doses) en flacon avec pompe pulvérisatrice.

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités et divers services publics.

Cet avis est rendu dans l'attente de la réévaluation du service médical rendu de la spécialité.

Taux : 65 %